

OUTIL DE RECHERCHE

Connaître les services accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes

La Fédération française de l'accessibilité recense les établissements publics (État, administrations, collectivités territoriales) et privés qui sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes.

Les services sont classés par domaine (par exemple : Emploi, Banque/Assurance, Hôpitaux).

Une fois le service sélectionné, vous êtes envoyé vers une page permettant de choisir votre mode de communication ou contact (par exemple : appel, vidéo, langue des signes, tchat).

À savoir

Certains établissements sont également accessibles aux personnes sourdaveugles et aux personnes ayant des troubles du langage.

Accéder à l'outil de recherche (<https://ffaccessibilite.fr/services/>).

Besoin d'aide ? Une remarque ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63415/aide-remarque>)

Émetteur de l'outil de recherche : Fédération française de l'accessibilité

Vérifié le 09 octobre 2023 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)